CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 JUILLET 2011

La séance est ouverte à 21 h00

PRESENTS : Mrs, Mmes. Etienne GASQUET, Pierre ALFONSO, Loïc MAHE, Andrée CARDONA, Jean-Pierre PAVAN, Thierry SCHUTZ, François TOURNE, Martine GIULIANI, Annie SUD, Jacques RIZZO, Frédéric MERLY, Jocelyn CIMBER.

ABSENT(S) : Geneviève CASTEX, Barbara TROUGNAC (procuration à Andrée CARDONA).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. P.L.U. : P.A.D.D. (33/2011)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEREZ du cabinet SEBA qui présente au conseil municipal le P. A. D. D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il indique et développe les quatre axes majeurs de ce projet, à savoir :

- Axe 1 : maîtriser l'urbanisation et poursuivre le dynamisme démographique communal, dans l'optique d'un développement communal durable.
- Axe 2 : pérenniser er renforcer le tissu économique et de services, afin d'assurer une offre de qualité pour la population.
- Axe 3 : promouvoir les modes doux sur la commune, en développant les infrastructures piétonnes et cycles et en valorisant leur utilisation.
- Axe 4 : préserver les espaces naturels et agricoles sur le territoire, dans l'optique d'une amélioration du cadre de vie pour la population, d'une restauration des milieux et de conservation de la biodiversité.

Il présente les plans de ce projet de P. A. D. D.

Des questions sont posées concernant l'implantation des futurs commerces et le déplacement des véhicules et des piétons.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider
le projet de P. A. D. D. tel que présenté.

II. BUDGET COMMUNAL : DM N° 1 (34/2011)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à un virement de crédit par une décision modificative au budget communal.

Il s'agit de transférer la somme de 14 435.00 € du chapitre 011 au chapitre 014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider
la décision modificative n°1 au budget primitif communal 2011.

III. INDEMNITE DU Trésorier Payeur Général (35/2011)

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 16/12/1983 déterminant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor.

Ces derniers sont autorisé à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique , financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations sont facultatives et donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil.

Monsieur le Maire propose de solliciter les prestations de conseil pour 2011 et d'appliquer un taux d'indemnité de 70%. L'état liquidatif sera établi ultérieurement par le comptable du trésor.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner cette décision et de prévoir les sommes à l'article 6225 du BP communal pour l'année 2011.

IV. S.I.A.S

1 – CHANGEMENT DE DENOMINATION (36/2011)

Monsieur le Maire donne lecture de la notification du syndicat intercommunal d'action sociale concernant le changement de dénomination du syndicat : le S.I.A.S. devient S.I.A.S. Escaliu et le changement de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit se prononcer par délibération sur ces points.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation pour le changement de nom et de statuts du syndicat.

2 – ADHESION DE LA COMMUNE DE VENERQUE (37/2011)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le S.I.A.S. a approuvé à la demande de la commune de VENERQUE, l'adhésion de celle-ci le 10 mai 2011. Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit se prononcer par délibération sur ce point.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation pour l'adhésion de la commune de VENERQUE au S.I.A.S.

La commune de Seysses a donné un terrain au syndicat, ce qui a permis à ce dernier, grâce à une trésorerie saine, de construire un bâtiment propre. Il est dommage que le SDCI projette la suppression des syndicats car le S.I.A.S. fonctionne parfaitement et permet de créer un lien social entre bénéficiaires.

3 – RAPPORT D'ACTIVITE 2010 (38/2011)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2010 du S.I.A.S.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque quant au rapport d'activité 2010 du S.I.A.S.

Madame Andrée CARDONA ajoute que la qualité des actions du syndicat est à souligner depuis l'arrivée de la nouvelle directrice. D'autre part, on assiste à une professionnalisation du personnel de plus en plus importante. Aujourd'hui, prés de 700 personnes âgées sont bénéficiaires des prestations du S.I.A.S.

V. S.I.E.C.T. : RAPPORT 2010 (39/2011)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2010 du S.I.E.C.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque quant au rapport d'activité 2010 du S.I.E.C.T. et en approuve son contenu.

Les travaux ont commencés route du Lherm afin de créer une plus grande réserve, la filtration de l'eau se fera par membrane aussi l'eau sera moins javellisée. Les travaux du château d'eau à Saint Lys vont démarrer prochainement. Monsieur le Maire indique que les stations d'épuration de Bérat et Sainte Foy de Peyrolière sont très polluées.

VI. C.A.M. : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (40/2011)

Après avoir pris connaissance du projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet de Région le 15 avril 2011, mais également après avoir pris connaissance des avis adoptés sur le sujet, par les EPCI et communes qui lui sont limitrophes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne un avis défavorable au projet de SDCI présenté le 15 avril 2011 en cela que ni sur la méthode, ni sur le fond, il ne répond aux attentes des communes et EPCI concernés.
- Demande à Monsieur le Préfet de Région de revenir sur ce projet pour tenir compte des propositions contenues dans sa délibération du 17 mars 2011 pour la création d'un périmètre d'études incluant un large bassin de vie au sud/sud ouest du grand Toulouse. Ce périmètre d'études larges doit comprendre notamment : la CAM, la CC de Saves au Touch, la CC d'Axe Sud, la CC rurale des côteaux du Saves et de l'Aussonnelle, la CC du Savés, la CC Garonne-Louge, la CC Lèze-Ariège-Garonne, les communes de Fonsorbes et du Fauga.
- Demande à Monsieur le Préfet de Région et la CDCI de retenir ce périmètre d'étude comme composante du SDCI de la Haute Garonne afin que de janvier 2012 à décembre 2013 ce périmètre d'étude soit un périmètre de négociation destiné à réunir les conditions d'une intercommunalité forte et élargie partenaire du Grand Toulouse.
- Demande à Monsieur le Préfet de Région de différer la suppression des syndicats (telle que prévue dans le projet de SCDI) pour permettre d'abords d'évaluer les conséquences de leur intégration dans les EPCI à fiscalité propre recomposés. Ils affirment sur ce point que le moment venu le maintien d'un service public de qualité sera un critère déterminant de leur décision.

Loïc MAHE demande si la ville de Muret restera la ville centre. Il lui est répondu par l'affirmative.

VII. S.I.T.P.A.

1 – EXTENSION DU PERIMETRE (41/2011)

Monsieur le Maire donne lecture de la notification du syndicat concernant l'adhésion des communes de SALEICH et SOUEICH. Le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes au syndicat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son approbation pour l'adhésion des communes de SALEICH et SOUEICH.

2 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (42/2011)

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis défavorable du syndicat relative aux propositions du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le syndicat invite les conseils municipaux des communes membres à délibérer sur la décision du S.I.T.P.A.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien au S.I.T.P.A. et désapprouve les propositions du Préfet.

VIII. LOTISSEMENT LE SOLEIL : DENOMINATION DE LA VOIE (43/2011)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau lotissement de 10 logements va voir le jour chemin de la Gare. Il indique qu'il convient de donner un nom à l'impasse desservant les habitations.

Le nom « Impasse du Soleil » est proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer « Impasse du Soleil » l'impasse desservant le nouveau lotissement chemin de la Gare.

IX EGLISE

1 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE (44/2011)

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée en vue de la maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de l'intérieur de l'église.

Il rappelle les critères retenus pour le jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**30 %**
2- Disponibilité jugée au moyen d'un mémoire fourni par le candidat	**30 %**
3- Références jugées au moyen d'un mémoire fourni par le candidat	**30 %**
4-Connaissance de l'architecture locale jugée au moyen d'un mémoire fourni par le candidat	**10 %**

Il annonce le nom des candidats ayant remis une proposition :

Pierre CADOT	12 750.00 €
TRIPTYQUE	12 000.00 €

Et indique le nom de l'entreprise la mieux classée suivant le rapport d'analyse des offres : l'architecte Pierre CADOT pour un montant de 12 750.00 € H.T. Il propose de valider ce choix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur Pierre CADOT, de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces afférentes au dossier et de prévoir la dépense au BP communal 2011 chapitre 23 article 2313.

2 – DEVIS ESTIMATIF (45/2011)

Monsieur le Maire présente le devis estimatif de Monsieur Pierre CADOT, architecte, maître d'œuvre pour les travaux de mise en valeur de l'intérieur de l'église.

Lot 1 : plâtrerie : 20 000.00 €
Lot 2 : menuiserie bois : 20 000.00 €
Lot 3 : électricité : 18 000.00 €
Lot 4 : décor peint : 140 000.00 €

Coût total des travaux TTC : 198 000.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre et de coordination sécurité : (10%) 19 800.00 €
Coût total de l'opération TTC : 217 800.00 €

Monsieur le Maire propose de valider ces sommes. Les montants définitifs seront arrêtés lors de l'ouverture des offres suite à la consultation par procédure adaptée. Les demandes de subventions seront établies sur les montants définitifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'enveloppe estimative présentée par Monsieur Pierre CADOT, de lancer la consultation des entreprises par procédure adaptée et d'inscrire ces dépenses au BP communal 2011et 2012 chapitre 23 article 2313.

Une opération de souscription publique va être lancée via la Fondation du Patrimoine afin de solliciter de potentiels mécènes.

3 – CHOIX DU COORDINATEUR SPS (46/2011)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de restauration de l'église, il convient de choisir un cabinet pour la mission S.P.S.

Trois devis sont présentés :
ELYFEC 912.00 € HT soit 1 090.75 € TTC
DEKRA 1 404.00 € HT soit 1 679.18 € TTC
APAVE 2 505.00 € HT soit 2 995.98 € TTC

Après analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise ELYFEC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise ELYFEC, de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer la proposition commerciale et d'inscrire la dépense au BP communal 2011 chapitre 23 article 2313.

X. CONTENEURS ENTERRES (47/2011)

Monsieur le Maire souhaite l'installation de conteneurs enterrés devant le parking de la mairie en bordure de route afin résoudre le problème de saleté et de visibilité engendré par les conteneurs classiques.

Il fait circuler une documentation technique à l'assemblée.

Il souhaite doter la commune de deux conteneurs : un pour le tri sélectif et un pour les ordures ménagères classiques. Il faudra compter un budget se situant entre 25 000.00 € et 30 000.00 €.

Il demande l'avis des membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de doter la commune de deux conteneurs enterrés, de donner délégation à Monsieur le Maire afin de s'occuper du dossier et de signer toutes les pièces le concernant et d'inscrire la dépense au budget communal 2011 ou 2012, suivant la date de concrétisation du projet.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1 – Subventions octroyées par le Conseil Général :

- 381.00 € pour l'acquisition de rayonnage
- 27 378.40 € pour les travaux d'agrandissement de la mairie
- 1 937.12 € pour l'acquisition de matériel informatique

2 –Congrès des maires :
Le prochain congrès se déroulera les 22, 23 et 24 novembre prochains.

3 – Club house rugby :
Un devis de Monsieur Francis GILABERT, d'un montant 2408.00 € HT est présenté concernant des grilles de protection avec l'option de thermo laquage. L'option est retenue par l'assemblée. Jean Pierre PAVAN indique qu'il conviendra de se rapprocher de l'architecte car les portes installées ne sont pas étanches.

4 – Irrigation du stade :
L'irrigation est relancée.

5 – Aire de jeux :
Les jeux pour les enfants ont été installés en 1997. Certaines réparations sont à prévoir d'urgence. Des investissements sont à envisager.

6 – Parcours santé :
Des catalogues sont à disposition pour le choix des modules. Le projet du skate park doit aussi être étudié.

7 – Primaire PS :
Monsieur Pierre ALFONSO indique qu'au mois d'octobre les primaires du PS se dérouleront. Il demande si la commune met la salle des fêtes gratuitement à disposition ou s'il sera appliqué le tarif de la location. Monsieur GASQUET lui répond que la salle des fêtes a toujours été mise à disposition gratuitement pour toutes élections ou réunions politiques mais que s'il le souhaite cette question sera évoquée lors d'une réunion de conseil municipal si la commune est saisi d'une demande du Parti Socialiste.

8 – Forum des associations et journée de l'environnement :
Le 10 septembre 2011, à partir de 9h00, débutera le ramassage des déchets sur la commune et sera suivi en fin de matinée par un apéritif grillade. Le forum des associations quant à lui se déroulera l'après midi sur la Grand Place.

Séance levée à 23 h 49